



Maîtriser les nouvelles modalités de l'évaluation sociale et médico-sociale

ETRE AUTONOME DANS LA DEMARCHE D'EVALUATION

ESSMS – V1.2024

MODALITÉS

-  7 heures (présentiel)
+ 6 heures environ (Travaux intersession)
-  8 à 12 personnes

Présentiel

Distanciel

Mixte

- 1 jour en présentiel optionnel à + (1/3 mois)
09h00 – 12h30 / 13h30 – 17h

PUBLICS

Directeur, Référent qualité, professionnel en charge de la qualité au sein de son établissement

DELAI D'ACCES

Toute l'année

INTERVENANT

Consultant formateur Cabinet AVIANCE CONSEILS Expert dans les démarches qualité des organisations sanitaires, sociales et médico-sociales

CONTACT

MSA Services MPS
Service formation
78 Voie du TOEC
31 064 Toulouse Cedex 9
05 61 10 40 09
formation@msaservices-mps.fr
Personne en situation de handicap, nous contacter.

CONTEXTE : DES NOUVELLES OBLIGATIONS

Le Code de l'action sociale et des familles (CASF) pose le principe à l'article L 318-8 de l'obligation pour les établissements et services médico-sociaux autorisés au titre de la Loi 2002-2, de réaliser une évaluation de leurs activités et de la qualité de leurs prestations.

Le rythme des évaluations de la qualité prévoit dorénavant une évaluation tous les 5 ans pour l'ensemble des 40 000 établissements et services sociaux et médico-sociaux quelque soit leur secteur d'activité.

Le référentiel et le manuel d'évaluation publiés en 2022 par la HAS permettent aux ESSMS de s'approprier les nouvelles exigences du dispositif et de réaliser ainsi leurs auto-évaluations de manière continue et d'actualiser leur plan d'amélioration de la qualité.

Nous vous proposons une formation flexible en distanciel sur deux jours pour vous approprier le nouveau dispositif d'évaluation de la qualité de la HAS. **En complément, une journée en présentiel à Paris ou à Toulouse sera dispensée afin d'être autonome dans la mise en œuvre pratique de ce nouveau processus d'évaluation.**

OBJECTIFS

MODULE 3 EN PRESENTIEL

- Mettre en œuvre son autoévaluation

PRE-REQUIS MODULE 3

- Avoir assisté aux modules 1 & 2
- Etre en possession du Manuel d'évaluation pour continuer et compléter les exercices intersession et réaliser ceux prévus du 3ème jour.

PROGRAMME

Journée 3 (présentiel) : ATELIER DE MISE EN PRATIQUE : Mettre en œuvre l'auto-évaluation et la préparation de l'évaluation par l'organisme accrédité

TRAVAUX INTERSESSION / Remise d'un cahier d'exercices :

Afin d'être au plus près de votre pratique professionnelle, un cahier de travaux pratiques est à votre disposition pour s'exercer à la démarche d'évaluation et l'ajuster à votre établissement lors de ce troisième jour (Estimation du temps de préparation : environ 6 heures).

Echanges et partages à partir des travaux intersession

- La constitution du Comité qualité,
- L'application des trois méthodes évaluatives en pratique (retour d'expérience) :
 - Méthode de l'accompagné traceur,
 - Méthode du traceur ciblé,
 - Méthode de l'audit système,
- L'identification des écarts et leur traduction en actions d'amélioration dans un plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ),
- Les fiches actions issues du PACQ,
- L'autoévaluation des « critères impératifs »,
- L'élaboration du plan d'action spécifique aux « critères impératifs » du référentiel HAS, à remettre aux autorités de tarification,
- Le rapport d'activités et la démarche d'amélioration continue de la qualité.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Questionnaire de positionnement en amont de la formation
- Apports et consolidation de connaissances.
- Atelier de mise en pratique en présentiel à partir des travaux en intersession
- Supports de formation.
- 1 cahier d'exercice spécifique au jour 3

SANCTION/ VALIDATION

- Evaluation au fil de l'eau par des exercices situationnels,
- Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation,
- Remise d'une attestation de suivi de formation à chaque participant.